L'INFORMATION DE FONDS
CELI Portefeuilles polyvalents[MC]
Fonds des ressources canadiennes Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2024

co-operators
Placements. Assurances. Conseils.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 octobre 2003
Date où le fonds a été offert :	2 janvier 2009
Valeur totale au 31 décembre 2024 :	17 488 000 $
Valeur liquidative par part :	181,57 $
Nombre de parts en circulation :	74 920
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,88 %
Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2024 :	49,01 %
Placement minimal :	Prélèvement automatique de 50 $ ou cotisation forfaitaire de 250 $
Gestionnaire de portefeuille :	Addenda Capital Inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de sociétés du secteur des ressources naturelles qui respectent sa vision de l'investissement durable.

Dix principaux placements

Canadian Natural Resources Ltd.	11,40 %
Wheaton Precious Metals Corporation	11,37 %
Enbridge Inc.	7,99 %
TC Energy Corporation	7,12 %
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	7,03 %
Suncor Energy Inc.	6,92 %
Mines Agnico Eagle Limitée	6,17 %
Alamos Gold Inc.	5,07 %
CCL Industries Inc.	4,99 %
Pembina Pipeline Corporation	4,54 %

Les 10 principaux placements représentent 72,60 % du fonds.

Nombre total de placements : 24

Répartition des placements

31 décembre 2024

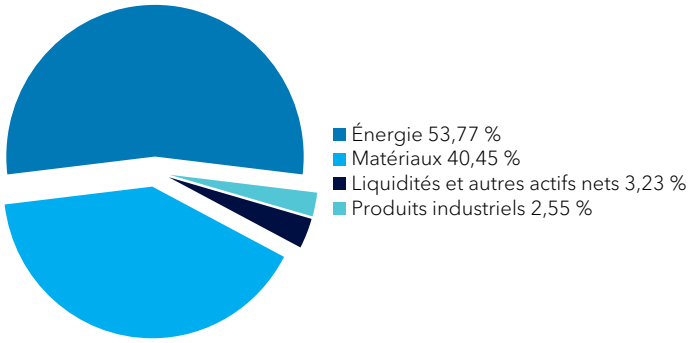

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur.

Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 $ dans le fonds il y a 10 an(s) détient maintenant 1 440,05 $. Ce montant correspond à une moyenne de 3,71 % par année.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Dans les 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

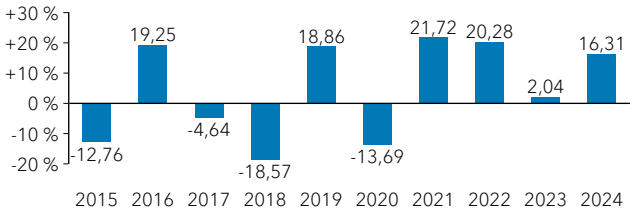

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

L'INFORMATION DE FONDS
CELI Portefeuilles polyvalents[MC]
Fonds des ressources canadiennes Co-operators

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 décembre 2024

co-operators
Placements. Assurances. Conseils.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à la plus-value que produisent les actions canadiennes, principalement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations du marché plus importantes que la moyenne.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

1. Frais d'acquisition

Ce produit ne comporte pas de frais d'acquisition. Il n'y a pas frais d'acquisition reportés. Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators ne verse aucune commission à votre représentant. Les actifs reçus par Co-operators sont entièrement utilisés pour acheter des parts du fonds.

2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportez-vous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

3. Commissions de suivi

Co-operators verse à votre représentant une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds distinct. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant vous fournit. La commission de suivi annuelle de 0,70 % est prélevée sur les frais de gestion en fonction de la valeur des actifs que vous détenez dans le fonds.

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait	25 $ après le premier retrait de chaque année civile
Frais de transfert interfonds	20 $ après le quatrième transfert interfonds de chaque année civile

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie
1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél. : 1-800-454-8061
Courriel : phs_wealth_mgmt@cooperators.ca